

SÉANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 1^{ER} FÉVRIER 2011

N° 1 – 8 / 2011 : ZAC PARC TECHNOLOGIQUE ALBI-INNOPROD – APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Pilote : Développement Économique

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Service Affaires Juridiques et Marchés

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le 7 juillet 2009, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a approuvé la création de la ZAC « Parc technopolitain Albi InnoProd ».

Conformément à l'article R.311-8 du Code de l'urbanisme, l'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur le programme des équipements publics lequel constitue une des pièces du dossier de réalisation.

Celui-ci est constitué conformément au dossier annexé à la présente, des principaux VRD et parc urbain inscrits dans le périmètre de la ZAC.

Il a été préalablement soumis pour validation à la ville d'Albi en ce qui concerne le réseau d'Adduction d'Eau Potable et au Conseil Général du Tarn en ce qui concerne le giratoire positionné sur la RD 81. Ces collectivités ont donné leur accord sur les modalités de réalisation, de financement et d'intégration dans leur patrimoine des ouvrages leur revenant conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Parc technopolitain Albi InnoProd en conformité avec les dispositions du Code de l'urbanisme.

Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2009 tirant le bilan de la concertation, approuvant le dossier de création de la ZAC Parc Technopolitain Albi InnoProd et autorisant Monsieur le président à élaborer le dossier de réalisation,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Albi en date du 20 décembre 2010 approuvant la modification du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Albi en date du 20 décembre 2010 donnant son accord sur le programme des équipements publics de la ZAC, notamment les modalités de réalisation, de financement et d'intégration dans son domaine du réseau d'AEP,

Vu la délibération du Conseil Général du Tarn, en date du 10 décembre 2010 donnant son accord sur le programme des équipements publics de la ZAC, notamment les modalités de réalisation, de financement et d'intégration dans son domaine du giratoire sur la RD 81,

Vu le programme des équipements publics de la ZAC établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme et le rapport de Monsieur le président,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 janvier 2011,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de l'aménagement de la ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd afin de pouvoir offrir du foncier aux entreprises de services ou ayant des activités d'innovation, recherche ou travaillant en collaboration étroite avec l'enseignement supérieur et les structures de transfert de technologie.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↪ **APPROUVE** le programme des équipements publics de la ZAC Parc technopolitain Albi InnoProd établi conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et annexé à la présente délibération,

↪ **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité conformément à l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

↪ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 1^{er} Février 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

DESIGNATION	MONTANT HT en Euros	REALISATION	MAITRE D'OUVRAGE	GESTIONNAIRE	MODALITES DE FINANCEMENT								
					Participations constructeurs	C2A	Ville d'Albi	Autres					
								FNADT	Feder	FBI M	Région	Conseil Général	
INFRASTRUCTURES Périmètre ZAC	10 363 000*												
VOIRIE (installation de chantier, terrassement, chaussée, trottoirs, pistes cyclables,....)	3 109 000	C2A	Aménageur ZAC	C2A	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
Giratoire sur RD 81: terrassement,	393 000	C2A	Aménageur ZAC	C2A	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
Giratoire sur RD 81: structure et enrobée	120 000	Conseil Général	Conseil Général	Conseil Général	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
Eaux usées	507 000	C2A	Aménageur ZAC	C2A	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
Eaux usées: poste et conduite de refoulement	145 000	C2A	C2A	C2A	24%	76%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
AEP	317 000	C2A	Aménageur ZAC	Ville d'Albi	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
Défense incendie	18 000	C2A	Aménageur ZAC	Ville d'Albi	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
Eaux pluviales	2 268 000	C2A	Aménageur ZAC	C2A	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
Électricité HTA	11 000	C2A	Aménageur ZAC	Opérateur désigné	38%	62%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Électricité BT	274 000	C2A	Aménageur ZAC	Opérateur désigné	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
Gaz	87 000	C2A	Aménageur ZAC	Opérateur désigné	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
NTIC (Téléphone,...)	200 000	C2A	Aménageur ZAC	Opérateur désigné	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
Éclairage public	554 000	C2A	Aménageur ZAC	C2A	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
Espaces verts (y compris pistes et allées piétonnes)	1 872 000	C2A	Aménageur ZAC	C2A	38%	34%	0%	5%	10%	3%	10%	0%	
INFRASTRUCTURES HORS ZAC sans objet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SUPERSTRUCTURES sans objet													

*nota : le montant travaux est hors honoraires sur travaux
La C2A réalisera l'opération en régie directe. Elle sera l'aménageur de la ZAC.